

Département  
Du Bas-Rhin

Arrondissement  
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :

11

-----  
Conseillers en

fonction :

08

-----  
Conseillers présents :

06

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS



L'an Deux Mille Vingt Quatre, le 14 juin, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

*Etaient présents :*

**Les Adjoints :**

**M. Serge LEHMANN et M. Michel VERNIER**

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Fabienne BREITEL et Michèle SCHWETTERLÉ

Absent excusé :

M. Jean-Pierre LATOUR qui donne procuration à M. Serge LEHMANN

Absent non excusé :

Elodie HERRBACH

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Serge LEHMANN**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et décide de passer au point 028/2024 de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

028 / Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/04/2024

029 / Logement mairie - sécurisation du balcon

030 / Mairie : réfection des fenêtres-volets-portes

031 / Bâtiments communaux : économie d'énergie

032 / Guichet unique : éclairage public

033 / Chasse communale : indemnité au trésorier et au secrétaire de mairie

Informations diverses

## **028/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/04/2024 :**

**Approuvé à l'unanimité des membres présents dont 1 procuration.**

## **029/ Logement mairie – sécurisation du balcon**

Dans le cadre de la sécurisation du balcon, deux corps de métiers sont nécessaires à l'ouvrage :

- l'un pour l'étanchéité concernant le sol ;
- l'autre pour la maçonnerie concernant le dessous du balcon.

Les devis ayant été présentés, le choix s'est porté sur les entreprises suivantes :

- AZ2T (Frapelle 88) pour l'étanchéité (garantie décennale) pour un montant de 1.602,43 € HT soit 1.922,92 € TTC ;
- AMP (Saint-Pierre-Bois 67) pour la maçonnerie pour un montant de 2.100,00 € HT soit 2.520,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents dont 1 procuration,**

- **approuve** le choix des entreprises AZ2T et AMP pour un montant total de 3.702,43 € HT soit 4.442,92 € TTC ;
- **autorise** le Maire à signer les devis tels que présentés ;
- **donne** son accord pour les travaux.

## **030/ Mairie : réfection des fenêtres-volets-portes**

La réfection des fenêtres, volets et portes comporte plusieurs étapes :

- *fenêtres et portes* : préparation, ponçage, masticage, application de 3 couches de lasure ;
- *volets à jalousie* : préparation, ponçage, masticage, application de 3 couches de peinture émail satiné y compris dépose et remontage + réparation.

Le choix s'est porté sur la société Peinture WANNER Patrick (Sélestat 67) pour sa qualité du travail constatée par de précédents travaux, et sa réactivité à notre demande de devis qui s'élève à 4.527,32 € HT soit 5.432,79 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents dont 1 procuration,**

- **approuve** le devis tel que présenté ;
- **autorise** le Maire à signer le devis d'un montant de 4.527,32 € HT soit 5.432,79 € TTC ;
- **donne** son accord pour les travaux.

## **031/ Bâtiments communaux : économie d'énergie**

Monsieur Serge LEHMANN 1<sup>er</sup> Adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal, que malgré la mise aux normes des bâtiments de la commune, il reste des points de déperdition énergétique qui n'ont pu être traités et qui sont énergivores tels que :

- la porte d'entrée de la mairie ainsi que celle de l'école (passoires thermiques qui refroidissent l'ensemble des deux bâtiments) ;
- la sacristie qui sert également de lieu de culte pour les offices ;
- les luminaires de l'école qui sont encore en tubes fluos. Un système LED, permettrait une économie de 60% sur la consommation électrique des deux salles de classe.

Nous sommes équipés d'une chaudière centralisée à pellets, qui chauffe l'ensemble des bâtiments communaux, mais qui ne peut plus être gérée efficacement à distance. Nous souhaitons l'équiper d'un dispositif permettant ce contrôle distanciel, ce qui permettrait de faire des économies importantes en consommation de pellets, au vu d'une meilleure régulation.

La liste des travaux se présente comme suit :

BATIMENTS	TRAVAUX	MONTANT		ENTREPRISES RETENUES
		HT	TTC	
MAIRIE	remplacement de la porte d'entrée	4 134.50 €	4 961.40 €	Jean-Yves MEYER
ECOLE		4 332.00 €	5 198.40 €	Jean-Yves MEYER
EGLISE SACRISTIE	isolation des murs extérieurs par l'intérieur	3 740.00 €	4 488.00 €	KUNSTLER
EGLISE SACRISTIE	remplacement de la porte extérieure et des 2 fenêtres	7 977.75 €	9 573.30 €	Jean-Yves MEYER
ECOLE	remplacement de tous les luminaires par des luminaires LED	1 942.85 €	2 331.42 €	BONIN
CHAUFFERIE	installation dernière version du logiciel - connexion sur le réseau mairie	5 695.93 €	6 855.12 €	E'nergys
<b>TOTAL</b>		<b>27 823.03 €</b>	<b>33 407.64 €</b>	

**Le coût estimatif des travaux s'élève à 27.823,03 € HT.**

**Le plan de financement serait le suivant :**

DEPENSES	RESSOURCES	MONTANT		TAUX
		HT	TTC	
<b>27 823.03 €</b>	<b>Aides Publiques :</b>			
	- FONDS VERT	13 911.52 €	16 703.82 €	50%
	- CeA ou Région Grand Est	8 346.91 €	10 022.29 €	30%
	<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>22 258.43 €</b>	<b>26 726.11 €</b>	<b>80%</b>
	<b>Autofinancement :</b>			
	- Fonds Propres	5 564.61 €	6 681.53 €	<b>20%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 823.03 €</b>	<b>33 407.64 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents dont 1 procuration,**

- **APPROUVE** la liste des travaux présentée ci-dessus ;
- **ADOpte** le plan financement présenté ci-dessus ;
- **PRÉCISE** qu'aucun commencement n'a été donné à cette opération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à faire appel aux subventions des partenaires publiques ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents y afférents ;
- **DONNE** son accord pour procéder aux travaux.

**032/ Guichet unique : éclairage public**

Monsieur le Maire fait état que la commune n'est à ce jour toujours pas référencée au titre d'exploitant du réseau d'éclairage public sur le site du Ministère « Guichet Unique », alors que ce référencement est obligatoire depuis 2012.

Aussi, les entreprises de travaux n'ont pas l'obligation de transmettre à la collectivité les DT/DICT en amont des chantiers ; le risque est donc triple :

- en cas d'endommagement de nos réseaux, la responsabilité de la Commune peut être engagée et les éventuelles réparations seront à sa charge,
- en cas d'accident de personne, là encore la responsabilité de la commune sera engagée,
- en cas de contrôle de la DREAL, des amendes pouvant s'élever jusqu'à 1500 € pourront nous être infligées pour non-respect du décret.

Il donne lecture de la proposition de la société AFC DÉTECTION RESEAUX qui propose de réaliser ce référencement tel que suit :

- amené et repli : détection et géoréférencement (géoradar, détecteur ... gps ...) ;
- détection de réseaux (détection et localisation des réseaux d'éclairage public) ;
- géoréférencement réseaux (levé topographique des réseaux ... livrable plans PDF).

Le coût total s'élève à 2.600,00 € HT soit 3.120,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents dont 1 procuration,**

- **approuve** le devis tel que présenté ;
- **autorise** le Maire à signer le devis d'un montant de 3.100,00 € HT soit 3.720,00 € TTC ;
- **donne** son accord pour les travaux.

### **033/ Chasse communale : indemnité au trésorier et au secrétaire de mairie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le produit de la location de la chasse communale est reversé aux propriétaires fonciers dont les terrains sont inclus dans les lots de chasse.

Il signale que le comptable public et le secrétaire de mairie peuvent bénéficier d'une indemnité pour le travail supplémentaire occasionné par la répartition et le paiement de ce produit ; ces indemnités ont d'ailleurs déjà été accordées par les Conseils Municipaux précédents.

Il précise en outre que ces indemnités sont déduites des sommes à répartir et n'influent donc pas sur le budget de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents dont 1 procuration,**

- **décide** d'accorder au comptable public du SGC de Sélestat, pour l'encaissement du produit et le reversement aux propriétaires fonciers, les remises prévues par les textes, à savoir 2 % sur les recettes et 2 % sur les dépenses ;
- **décide** d'accorder au secrétaire de mairie Séverine EVRARD, pour l'établissement de la liste de répartition, une indemnité calculée de 4% sur les recettes.

### **Informations diverses**

**L'Ensemble K** : participation financière de 50 euros octroyée par l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents dont 1 procuration ;

**DIMANCHE 25 AOUT 2024 à 9h au Col d'Urbeis** VISITE GUIDÉE DU CHEMIN DE LA RESISTANCE ET DE LA LIBERTÉ (flyer disponible en mairie).

**SDEA** : travaux à venir, renouvellement du réseau d'eau potable à partir de la station de traitement du réservoir. Ceux-ci seront effectués par l'entreprise ARKEDIA pour un montant de 69.945 € HT à la charge du SDEA.

**Editions du Signe** : proposition d'une bande dessinée personnalisée « Jeune et Citoyen dans ma Commune. Le grand jeu du civisme ! »

Mme Fabienne BREITEL se charge d'en informer Mme Sophie REINAULT, afin de connaître son point de vue quant à l'ouvrage proposé et à l'éventualité de passer commande pour les élèves de sa classe.

**Transmis en Sous-Préfecture,  
Septembre 2024**

**Secrétaire de séance,  
Serge LEHMANN**

**Certifié exécutoire  
URBEIS, le 14 Juin 2024  
Le Maire,  
Abel MANGEOLLE**